

# ETANG DU GRAND GUYOT

## REGLEMENT DE PECHE

Ce règlement doit permettre à chacun de pratiquer la pêche en toute quiétude, tout en respectant le calme des lieux, la nature environnante, et le bien-être des poissons. Toute personne ayant un comportement gênant pour l'entourage, et tout manquement au règlement entraînera l'exclusion immédiate du plan d'eau.

L'Etang du Grand Guyot est la propriété de Mr et Mme Meurant (SCI du Grand Guyot). Seuls y sont autorisés à pêcher la famille Meurant et ses invités, ainsi que les locataires des Gîtes Les Bottrais.

**La pêche est en NO KILL : remise du poisson à l'eau, après la photo !**

La baignade est interdite.

Notre étang est en eaux closes. Ainsi La pêche est autorisée toute l'année. Sauf dérogation, les heures légales de pêche sont à respecter, soit ½ heure avant le lever du soleil et jusqu'à ½ heure après le coucher du soleil.

4 cannes à pêche maxi par personne. En cas d'absence au poste de pêche, sortir obligatoirement les cannes de l'eau.  
Pêche aux leurres artificiels autorisés (poissons nageurs, cuillère...) avec ardillon écrasé.  
Pas de Waders ni de float-tube.

Tapis ou bassine de réception mouillé obligatoire, épuisette et bourriche. Pas de sac de conservation ni de seau.  
Remise à l'eau immédiate des carpes, poissons blancs gardés en bourriche anglaise, puis relâchés en fin de pêche.

Les poissons chats pêchés, espèce invasive, ne doivent pas être remis à l'eau mais détruits.

Hameçons sans ardillons ou ardillons écrasés.  
Les leurres doivent obligatoirement être décrochés avec soin et délicatesse.  
Pour un hameçon piqué trop profondément dans la gorge, couper le fil et remettre le poisson à l'eau.

Graines cuites et amorçage autorisés.  
Pour les carpistes, possibilité d'amorçage par bateau télécommandé.

Nos amis les chiens sont les bienvenus, mais tenus en laisse ; l'Etang n'est pas un lieu de baignade, attention aux hameçons !

Les radios sont interdites écoutez les oiseaux !

Attention, par temps d'orage : « Tous à l'abri ! ». Les cannes en carbone attirent la foudre !

Présence de fossés profonds, surveillez les enfants.

Barbecue autorisé, sur pieds uniquement, en prenant toutes les précautions concernant les risques d'incendie, surtout par temps chaud, sec et venteux.

Vider les cendres froides dans le bidon prévu à cet effet.

Amis fumeurs, des pots à mégots sont à votre disposition à l'entrée.

Circulation interdite à tous véhicules autour de l'étang. Les pêcheurs et visiteurs doivent laisser la voiture sur le parking, pied à terre pour les cyclistes.

Des toilettes sont à votre disposition dans le Chalet d'accueil. Merci de laisser les lieux propres et de penser aux suivants.

Merci de ramener avec vous tous vos déchets et de laisser votre emplacement impeccable (notamment les mégots, capsules, nylon, hameçons et tous détritiques...)

La benne à verre se situe en remontant la route à côté de la Mairie.

L'étang n'est pas un lieu de buvette, respectez les autres pêcheurs.

**En cas d'URGENCE,**

03 84 48 60 08 (accueil les Bottrais) ou 06 48 04 18 58 (Sophie)/ 06 75 98 54 71 (John)

18 (POMPIERS)

15 (SAMU)

17 (Gendarmerie)

La SCI du grand Guyot décline toute responsabilité en cas d'accident ou de vol qui pourrait survenir aux pêcheurs, à leurs accompagnants ou à leur matériel.

Nous sommes là pour vous aider et vous conseiller.

N'hésitez pas à nous faire part de vos éventuels problèmes, de toutes remarques et suggestions

**Nous vous souhaitons de passer d'agréables moments de pêche,**

**Sophie et John**